

Premis Nit de Sant Jordi

2025

Prix Audiovisuel 2025

Destiné aux créations audiovisuelles inédites,
en langue catalane et autour du thème :

Être jeune en 2025 CHOISIR · SE PROJETER · ÉCOLOGIE · TROUVER SA PLACE · INÉGALITÉS · RESSENTIR · SOCIÉTÉ · SE DIVERTIR · CONSTRUIRE · QUESTIONNER · DÉFIS · S'ENGAGER · SE BATTRE · HORIZONS · VIVRE

Objectifs

- S'associer à la réflexion des jeunes et diffuser leurs discours ainsi que leurs propositions.
- Promouvoir l'utilisation de la langue catalane comme vecteur d'enjeux générationnels.
- Renforcer l'usage de la langue catalane dans le domaine de la création audiovisuelle contemporaine.

Participation

- Concours ouvert à tous les **particuliers** ou acteurs **collectifs** de Catalogne Nord.

Travaux admis

- Court très court (durée inférieure à 4 minutes).
- Spot (durée inférieure à 2 minutes).

Dotation L'OPLC verse une dotation totale de **1 500 €** à ce Prix Audiovisuel 2025.

>>>> **1er prix** · 750 € · **2e prix** · 350 € · **3e prix** · 350 €.

Date limite & envoi Les travaux sont à envoyer, avant le **21/03/24**, à nitdesantjordi@omnium.cat

- Le titre du courriel sera **Premi Audiovisual**. Le courriel contiendra :

>>>> **Le fichier du travail, identifié clairement avec le seul titre du travail**, sera transmis en pièce jointe ou via un lien de téléchargement dans le corps du courriel.

>>>> **Un PDF 1** anonyme avec le scénario, la transcription et la note de réalisation.

>>>> **Un PDF 2** avec les références permettant d'en identifier les auteurs (nom, prénom, adresse, adresse électronique, téléphone). Dans le cas d'un travail collectif, seront indiquées les références de la personne responsable du projet ainsi que de sa structure (par exemple, classe et établissement scolaire, association, etc.) Hormis ce PDF 2, **il est interdit de transmettre d'autres éléments (noms des fichiers, crédits du film, etc) permettant d'identifier les auteurs.**

Diffusion et exploitation ultérieures

Les travaux lauréats seront l'objet d'une diffusion publique sur les réseaux d'Òmnium Cultural Catalunya Nord ainsi que sur les supports de diffusion et de communication de l'Office Public de la Langue Catalane et de ses membres institutionnels. Le producteur, individuel ou collectif, veillera à ce que, dans chacune des phases de production de l'œuvre, le droit à l'image (Art. 9 du Code civil) soit toujours respecté. De même, le producteur de l'œuvre ne s'opposera pas à une diffusion institutionnelle de son œuvre, dont il gardera les droits moraux inaliénables.

+infos contact@oplcat.eu